

# Annexe 13

## Modèle de procès-verbal résultats CAPA des INFENES, CTSS, ASSAE de Guyane

### SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

### PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 06 12 2022, le bureau de vote [central] réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 14 heures 00, au Rectorat de Guyane site Troubiran, proclame les résultats électoraux suivants :

#### A. Composition du bureau de vote

Président BVE	GAMA	OLIVIER	
Secrétaire BVE	MONTOBAN	PHARA	
Secrétaire suppléant BVE	ULM	VIVIANE	
Délégué de liste BVE	FLEURY	ANNE-LAURE	FSU
Délégué de liste BVE	AUDIGEOS	SYLVIE	FSU
Délégué de liste BVE	NORDIN	CHANTAL	UNSA EDUCATION
Délégué de liste BVE	FIMIEZ	MALAIKA	UNSA EDUCATION

#### B. Résultats du dépouillement

##### Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	<b>85</b>
Nombre des votants :	<b>78</b>
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	<b>1</b>
Nombre de suffrages valablement exprimés :	<b>77</b>



## Listes en présence

Listes en présence	SNICS SNUASFP POUR LES ELEVES ET LES PERSONNELS	UNSA SNIES SNASEN	[préciser]	[préciser]	[préciser]	[préciser]	[préciser]
Nombre de voix	60	17					
Nombre de sièges	2	0					

## C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

### Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 38

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

### Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SNICS SNUASFP POUR LES ELEVES ET LES PERSONNELS	1
UNSA SNIES SNASEN	

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(A)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(B)** répartis selon la règle du QE = 1

Nombre de sièges restant à pourvoir **(B) – (A) = 1**

### Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

#### Attribution du siège n°1

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNICS SNUASFP POUR LES ELEVES ET LES PERSONNELS	30
UNSA SNIES SNASEN	

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°1.

#### Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SNICS SNUASFP POUR LES ELEVES ET LES PERSONNELS	2
UNSA SNIES SNASEN	0


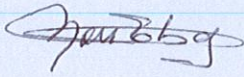
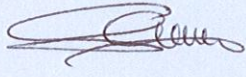

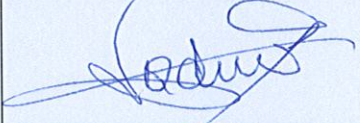

## D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Mme Sylvie AUDIGEOS-BERTEAUD - FSU
	Mme Anne-Laure FLEURY - FSU
Suppléants	Mme FIMIEZ Malaika - FSU
	Mme Tatiana BECK - FSU

### E. Observations

--

### F. Emargements

Président BVE	GAMA	OLIVIER	
Secrétaire BVE	MONTOBAN	PHARA	
Secrétaire suppléant BVE	ULM	VIVIANE	
Délégué de liste BVE	FLEURY	ANNE- LAURE	
Délégué de liste BVE	AUDIGEOS	SYLVIE	
Délégué de liste BVE	NORDIN	CHANTAL	
Délégué de liste BVE	FIMIEZ	MALAIKA	

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CAPA des INFENES, CTSS, ASSAE de Guyane

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 85	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 2
B. Nombre de votants	B = 78		Nombre de sièges à pourvoir P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 1		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 77		$G = \frac{D}{P} = \frac{77}{2} = 38,50$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SNICS SNUASFP FSU POUR LES ÉLÈVES & LES PERSONNELS	FSU	60	1	1° - 30,00			2
Bulletin de vote Unsa Snies Snasen Guyane	UNSA Education	17	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
AU VIGOR - BERTEAUD Sylvie	Déléguée	
FLEURY Anne-Laure	Déléguée	
MONTEBAN Phara	Secrétaire	
NORDIN Chantal	Déléguée	
FIMIEZ Malanka	Déléguée	
GAMA Olivier	Président	



		0		
		0		
		0		
Nombre de sièges attribués		1		2
Nombre de sièges restant à attribuer		1		0

N.C.      SAG      ALF      F.M      RM